

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit

PROVINCE de HAINAUT
ARRONDISSEMENT de TOURNAI
COMMUNE de PECQ

Séance du 29 juin 2026



BRABANT Aurélien, Bourgmestre.
LEPOUTRE Julie, FONTAINE Luc, MARQUANT Tom, MASURE Audrey,
Echevins.
~~PIERRE Aurélien (absent et excusé)~~, ANNECOUR Philippe,
~~VANDENDRIESSCHE Agnès~~, KERTEUX Peggy, VANSAINGELE Françoise,
PEE Emmanuelle, COUGNET Rémi, ~~HOSTE Jean-François (absent et excusé)~~,
TROOSTER Maurice, D'HAENE Laure, LAISSAOÛI Christine,
DELNESTE Kenny, Conseillers communaux.
VANMULLEM Xavier, Directeur général.

OBJET: Plan Stratégique Transversal (PST) - 2025-2030 : prise d'acte (Dossier 2025/6/SP/1)

LE Conseil Communal, siégeant en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, son article L1123-27 ;

Vu la Déclaration de Politique Communale 2025-2030 adoptée lors du Conseil communal du 27 janvier 2025 ;

Considérant que le Programme Stratégique Transversal (PST) constitue un outil de gouvernance pluriannuel permettant de définir les objectifs stratégiques, opérationnels et les actions concrètes de la législature, en tenant compte des moyens humains et financiers disponibles, et qu'il repose sur une collaboration étroite entre le Collège communal et l'administration ;

Considérant que le PST fédère les différents plans sectoriels de la commune et fixe une feuille de route cohérente, transparente et évaluable pour l'ensemble de la mandature ;

Considérant que le Programme Stratégique Transversal 2025-2030 comprend :

- les objectifs stratégiques élaborés pour la mandature ;
- leur déclinaison en objectifs opérationnels ;
- les projets et actions mis en œuvre pour atteindre ces objectifs ;

Considérant que le PST doit être rendu public conformément à l'article L1133-1 du même Code et publié sur le site Internet de la commune ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition du collège communal ;

DECIDE, à l'unanimité des membres présents

Article 1er : De prendre acte du Programme Stratégique Transversal (PST) 2025-2030 présenté par le Collège communal.

Article 2 : Une évaluation à mi-mandat ainsi qu'une évaluation en fin de mandature seront réalisées, sur base du rapport d'exécution établi par le Comité de direction.

Article 3 : Le PST sera publié sur le site Internet de la Commune de Pecq, conformément aux obligations légales en matière de publicité des actes administratifs.

Article 4 : La présente délibération sera communiquée au Gouvernement wallon.

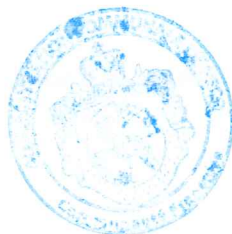
Ainsi décidé à Pecq, les jour, mois et an que dessus.

Le Directeur général,
Xavier VANMULLEM

Le Directeur général,

Xavier VANMULLEM

Pour expédition conforme :



Le Bourgmestre,
Aurélien BRABANT

Le Bourgmestre,

Aurélien BRABANT